

Port La Nouvelle : Les chalutiers de l'autre côté de la Méditerranée

Un port de pêche dédié aux grands chalutiers

Port la Nouvelle connaît un nouvel élan grâce à l'arrivée des pieds-noirs en 1962. La plupart sont pêcheurs et possèdent un chalutier. Ils relancent l'activité du port de pêche et provoquent un boum démographique.



Rendons à César ce qui lui appartient. L'arrivée des pieds-noirs en 1962 au moment où l'Algérie devenait indépendante s'est avéré être un plus pour l'économie de Port la Nouvelle. Car la plupart des hommes étaient des pêcheurs.

Le 30 mai 1962 en Algérie, 50 patrons pêcheurs préparent leurs chalutiers pour la traversée qui les éloignera à jamais des côtes qui les ont vus naître. Le 2 juin de la même année en France, l'ingénieur des Ponts et chaussées de l'arrondissement de Narbonne écrit à l'administration de l'Inscription maritime d'Alger. Il insiste sur l'intérêt de la venue d'une partie de ces pêcheurs à Port la Nouvelle.

Aussi, les trois premiers chalutiers arrivent-ils le 16 juin, en provenance de Bou Haroun, petit port de pêche à l'ouest d'Alger. En fait, une vingtaine de chalutiers sont attendu ainsi qu'une centaine de familles. Combien de pieds-noirs s'installent dans la ville en 1962 ? Les avis divergent : 900 selon certaines sources, 500 d'après d'autres. En 1962, la population de Port la Nouvelle s'élève à 2.500 habitants. Même un apport de seulement 500 personnes bouleverse les habitudes et le paysage humain. Les chiffres officiels stipulent que la population totale passe de 2.479 personnes en 1962 à 3.622 en 1964. Soit 1.143 habitants de plus en deux ans. Au niveau portuaire, les archives du Service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon mentionnent 22 chalutiers dans le port en 1963.

Jusqu'à cette année 1962, la pêche à Port la Nouvelle se pratiquait artisanalement avec de petites embarcations. On comptait 56 bateaux de moins de dix tonnes en 1960. Les prises étaient directement vendues aux consommateurs.

Or, avec l'arrivée des Pieds-noirs avec leurs chalutiers, le chenal se retrouve vite encombré. Les bateaux s'amarrent tant bien que mal à couple. Ceux des pieds-noirs sont bien plus grands que les catalanes des pêcheurs locaux. En témoignent les tonnages : 29 tonnes pour l'Annie-Girard et 42 tonnes pour l'Angela Bou ou le Marc-Éric.



Il faut rapidement prendre une décision et créer un véritable port de pêche, ceci en plusieurs étapes et avec deux acteurs. Tout d'abord, le responsable portuaire définit un projet pour l'aménagement d'installations provisoires. Il comprend la réalisation de dix pontons flottants, sur les rives d'un chenal qui se situerait entre la darse de commerce et le pont du CD 703. L'état approuve le projet le 14 août 1962 alors qu'il l'a reçu le 31 juillet. La rapidité avec laquelle il traite ce dossier mérite d'être soulignée. Nécessité fait loi.

D'un autre côté, la Chambre de commerce et d'industrie de Narbonne projette la création d'un port de pêche. Il comprend : une darse de 115 m d'ouverture pour une superficie de 0,9 ha, une criée, des cases pour les mareyeurs, des ateliers pour les filets et une cale de halage. Pour tous ces bâtiments, la CCI demande l'extension de 150.000 m² de sa concession de terre-pleins. L'état donne son accord le 10 mai 1963. Tous les équipements fonctionnent dès 1965.

L'affluence de cette population se traduit par un besoin urgent de nouveaux logements. L'extension de la ville modifie de manière définitive le paysage. Des lotissements, des ensembles d'habitations à loyer modéré, des écoles, des équipements sociaux naissent. Exemple. Pendant ses délibérations du 12 septembre 1962 et du 7 janvier 1963, le Conseil municipal prend la décision suivante : construire 100 maisons entre le Canelet et l'étang de Sigean pour les pêcheurs rapatriés et leurs familles. Ces derniers investissent les lieux en 1964. Un port de pêche tout neuf, des nouveaux quartiers L'actuelle ville de Port la Nouvelle doit beaucoup à l'arrivée des rapatriés d'Algérie.

Source

Port la Nouvelle, la ville et les hommes de Jean-Claude Embry